

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire, en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3578

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : HAMIDI Ahmed

Date de naissance : 1944

Adresse : 132. Rue IBNOU MOUINIR. CASA

MAROC

Tél. 05 22 20 45 45 Total des frais engagés : 1223,80 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. MOUTAOUAKIL Fattouha
Neurologue - Epileptologue - E.E.G
Vidéo E.E.G - E.N.G
99, Rue Abou Al Aazhar
Casablanca
1er Quartier des Hôpitaux - 09 10 1880

Date de consultation : 1er 02/23 / D.023

Nom et prénom du malade : HAMIDI Ahmed

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Psoriasis

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casa

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12/10/2023	US	3000dt		TAOUAKIL Fatto - Epileptologue - Dr. E. G. M. L. - Dr. Al Amin - Dr. Cabilancia - Dr. A. A. Shar Date: 09/10/2023
12/10/2023	US	3000dt		

EXÉCUTION DES ORDONNANCES

Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

The diagram shows a dental arch with 12 numbered teeth (1 through 12) arranged in a curve. A vertical line passes through the 6th and 7th teeth, and a horizontal line passes through the 7th tooth, creating a coordinate system. The horizontal axis is labeled 'D' on the left and 'G' on the right. The vertical axis points downwards, with an arrow at the bottom labeled 'D'.

(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr Fettouma MOUTAOUAKIL

Neurologue - Epileptologue

Diplôme européen de Neurologie

Certificat d'Epileptologie et d'EEG - Paris

Certificat de Neuropédiatre - Bordeaux

Dr. MOUTAOUAKIL
Neurologue - Epileptologist
Vidéo E.E.G - E.M.G
99, Rue Abou Al Azzhar
Quartier des Hôpitaux - I.N.J. Casablanca
tel: 0522 86 57 80 - 09103 3880
CENTRE D'
ET NEUROPHYSIOLOGIE

CENTRE DE NEUROLOGIE
ET NEUROPHYSIOLOGIE VESALE

Casablanca le

19/11/2023

Distribué par Roche S.A.
Bd. Sidi Med Ben Abdellah
Ivoire 05, Casablanca Marina
MADOPAR 200/50-100 compr.
P.P.V. : 298,00 DH

distribué par Roche S.A
d. Sidi Med Ben Abdellah
voie 05, Casablanca Maroc
MADOPAR 200/50-100 col
P.P.V. : 298,00 DH

596,00

298,000

91

S. 1
3

P.P.V. : 290,
H. adgor 250 mg

201,00

126,80

92380

51

LO: 398
PER: SEP 2024
PNU: 126 DH 80

16

~~Mr & Mrs | 6 ways~~

Dr. MOUTAOUKIL Fettouma
Neurologue - Epileptologue - E.E.G
Vidéo E.E.G - E.M.G
Rue Abou Al Aazhar
Hôpital - Caso: 0:091051



99, rue Abou Alaa Zahar (Ex. Vesale)
Quartier des hôpitaux - Casablanca

□ 0661 47 66 97
☏ 0522 86 52 80

✉ info@cnnv.ma
💡 www.cnnv.ma